



PROCES-VERBAL-DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit le 29 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie.

Présents : Christophe GUITTON, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Dominique BOUVET, Eric PIERRE, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX

Représentés : Daniel AUDIBERT donne pouvoir à Dominique BOUVET

Absents : Jean-Philippe TAVARES

Secrétaire de séance : Chantal MACQUET

Ordre du jour :

1°- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2017

2°- Frais de mission des élus

3°- Demande de dérogation pour le retour à la semaine de quatre jours

4°- Attribution de parcelles agricoles et forestières à la commune

5°- Information sur l'installation des bacs à ordures

6°- Autorisations d'urbanisme

7°- Informations diverses

Christophe GUITTON informe le Conseil municipal qu'il a reçu la démission de Christelle COMBET, comme annoncée, le 18 janvier 2018. Le nombre de conseillers passe donc à 10 et le quorum est maintenant fixé à 6 personnes.

Le Préfet devrait convoquer des élections partielles complémentaires dans un délai de trois mois à compter de l'acceptation de la démission par la Préfecture.

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

Le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour concernant les travaux dans le bâtiment de l'école maternelle et une information sur les travaux d'entretien du jardin de l'ancien presbytère. Le conseil donne un avis favorable à ces modifications.

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2017

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2017.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

2° - Frais de mission des élus

M le Maire, rapporteur,

Informe les conseillers municipaux qu'il convient, pour autoriser la prise en charge des frais engagés lors de la participation des élus à des congrès ou autres réunions hors du territoire communal, d'inscrire une somme à l'article 6532 « Frais de missions des élus ».

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- décider de prendre en charge les frais d'hébergements, de transports et de réception des élus concernant les congrès des maires,
- décider de rembourser aux élus tous les frais relatifs à leurs déplacements ou autres dans le cadre de leur mission d'élus et qu'ils auront réglés directement.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2018-01

3° - Demande de dérogation pour le retour à la semaine de quatre jours

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Rappelant que les Communes peuvent demander le retour dérogatoire à la semaine de quatre jours pour les horaires de l'école primaire,

Rappelant que le Conseil d'École du 09 janvier 2018 s'est prononcé pour un retour à cette semaine de quatre jours mais n'a pas fixé la répartition à l'intérieur des journées,

Rappelant que certaines Communes voisines ont ou vont opter pour la semaine de quatre jours,

Il est proposé au conseil municipal de demander à l'académie une dérogation pour revenir à la semaine de quatre jours (Lundi, mardi, jeudi et vendredi) sur la base de quatre journées et propose de suivre la position du conseil d'école sur les créneaux suivants, c'est-à-dire de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ou de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2018-02

4° - Attribution de parcelles agricoles et forestières à la commune

M le Maire, rapporteur,

Comme suite à la délibération n° 2017-42 du 30 octobre 2017, la commune s'était positionnée pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles issues d'une liquidation judiciaire.

Le comité technique de la SAFER ayant réceptionné l'ensemble des offres a retenu la candidature de la commune pour les parcelles suivantes :

- Petit Buisson A 1268 et A 1269

- Nyre A 0461, A 1270 et A 1271
- Vers Veaux ZA 006 J K et L
- Vers Veaux-Sud ZB 0020.

Il est proposé au conseil municipal de :

- d'autoriser le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des organismes compétents ;
- de prévoir les fonds nécessaires aux acquisitions dans le Budget Principal 2018.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2018-03

5° - Travaux dans le bâtiment de la maternelle

Rapporteur Chantal MACQUET

Comme suite à la délibération n° 2017-10 du 28 février 2017, des devis ont été demandés pour l'achèvement des travaux au 1^{er} étage de la maternelle, à savoir :

- le remplacement de l'escalier par un escalier béton,
- la création d'une ouverture entre la nouvelle salle et l'escalier
- les modifications électriques
- les plafonds et peintures

L'entreprise A&MO nous a fourni un devis d'un montant de 24 852.65 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce chantier, et mandate le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2018-04

6° - Information sur l'installation de bacs à ordures

La Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU) informe la commune que dans le cadre des économies à réaliser sur la collecte des ordures ménagères, des bacs de collecte des ordures ménagères collectifs seront installés sur la moitié ouest de la commune en remplacement des bacs individuels.

Lesdits bacs seront récupérés par la CCFU après la dernière collecte prévue le 07 février prochain.

Une information individuelle a été distribuée dans tous les secteurs concernés par ce regroupement.

Un total de neuf bacs collectifs sera donc installé très prochainement.

7° - Travaux d'entretien du jardin du presbytère

Dans la perspective de la relocation du presbytère, sachant que l'association diocésaine a dénoncé la convention d'occupation dont elle bénéficiait,

Le conseil dans l'attente des travaux intérieurs à réaliser décide de faire les travaux de nettoyage, de taille et engazonnement autour du bâtiment.

Le maire dans le cadre de ses délégations validera un devis de 5 880,00 € TTC avec l'entreprise La Clef des Champs.

8° - Autorisations d'urbanisme

Rapporteur Eric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour la construction d'une maison individuelle, 176 montée du Château - M METRAL et Mme CALZOLARI (PC 74.202.17.X0003)

Arrêté favorable avec prescription à une déclaration préalable pour une réfection de toiture, 118 route du Juiliard - Mme PAHON Alice (DP 74.202.18.X 0023)

Dossiers en cours d'instruction :

Déclaration préalable pour la pose d'un capteur solaire située 29 route du Juiliard - M Jean-Paul DERONZIER (DP 74.202.17 X 0024)

Déclaration préalable pour la réalisation d'une pergola bioclimatique située 81 Traverse du Carré - M. Alexis HOBIN (DP 74.202.17 X 0025)

9° Informations diverses

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un appartement et ses dépendances sur les parcelles B 665, 968, 970, 971, 972, 974 et 976 pour une surface de 67,24 m² au prix de 274 000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un appartement et ses dépendances sur les parcelles B 857, 858 et 859 pour une surface de 60,24 m² au prix de 230 000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Rapport d'analyse de l'eau

Prélèvement effectué en sortie de réservoir du Chêne le 10 janvier 2018.

Conclusion : « Respect des limites de qualité pour les paramètres analysés. »

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), réalise du 1^{er} février au 30 avril 2018, une enquête sur le thème du cadre de vie et de la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Impact sur le périscolaire d'un passage à 4 jours

Le passage à 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi) a pour conséquence une réduction des heures des agents périscolaires environ 16h30 par semaine.

Il est précisé qu'aucun service d'accueil de loisirs n'est envisagé le Mercredi.

Site web de la commune

L'Association des Maires Ruraux a modifié la morphologie du site web de la commune ce qui le rend moins convivial et fonctionnel.

Une réflexion pour changer d'opérateur est en cours.

Fermeture de l'accueil de la mairie le vendredi 16 février 2018 et du jeudi 22 février au vendredi 23 février 2018 inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

AGENDA

Assemblée Générale de la bibliothèque La Fontaine aux Livres : lundi 05 février 2018 à 18h30 à la bibliothèque.

Repas des Aînés du CCAS : dimanche 11 février 2018 à 12h00 à la Salle des Fêtes.

Marche nocturne du CAN : samedi 03 mars 2018 à 18h30.

Renseignements et inscriptions avant le 28 février auprès de Suzanne au 04.50.60.54.21.

Stage de self-défense organisé par le CAN : 1er module le jeudi 15 février ou le lundi 19 février de 19 h à 21h30 / 2ème module le jeudi 22 février de 19h à 21h30.

Renseignements et inscriptions avant le 10 février auprès de Nadine : 04.50.60.79.31.

Journée carnaval de l'APE : samedi 10 mars 2018 à partir de 15h30 à la Salle des Fêtes.